



RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Mairie**, le

Jeudi 19 septembre 2024 à 20 H

Affiché le 12 septembre 2024

Le Maire
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2024*
2. *Rapport annuel d'activités 2023 - CCES*
3. *Rapport Assainissement collectif 2023 – CCES*
4. *Rapport Assainissement non collectif 2023 – CCES*
5. *Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable*
6. *Modification du règlement de la salle de la Maison du Bienveillant*
7. *Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste – Agence communale*
8. *Création d'un poste permanent Service Espaces Verts*
9. *Projet de location et/ou vente d'un bien immobilier en vue d'installer le nouveau Centre Technique Municipal*
10. *Décision Modificative n°1*
11. *Désignation du ou des référents déontologues*
12. *Questions diverses*